

# FICHE D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENT POUR UN MODULE DE FORMATION SANTÉ-SÉCURITÉ-ENGINS

à remplir par module et par stagiaire  
Prière de renvoyer par email à [formations@cdc-gtb.lu](mailto:formations@cdc-gtb.lu) ou [formations@cdc-par.lu](mailto:formations@cdc-par.lu)

## DONNEES RELATIVES AU MODULE

Intitulé du module :			
Code du module :			
Période souhaitée :		Langue :	FR <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/>
Préférence fournisseur :			
Contact fournisseur :			

## DONNEES RELATIVES A L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :			
Adresse (n° et rue) :			
Pays / CP / Localité :			
Numéro de TVA :		Matricule :	
Site Internet :			

## CONTACT ENTREPRISE

Nom :		Prénom :	
Tél. :		@ :	

## DONNEES RELATIVES AU STAGIAIRE

Civilité :	Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/>	Nom :	
Prénom :		Matricule CCSS :	
<b>Date</b>	<b>Signature</b>	<b>Cachet de l'entreprise</b>	

### Informations supplémentaires :

**Examens médicaux :** Selon les nouvelles informations fournies par l'Association d'Assurance Accidents du 12/07/2018 concernant la mise en œuvre de formations interentreprises dans les domaines de la santé, sécurité, engins (articles L. 326- 1 et L. 326-3 du chapitre VI. - Examens médicaux du Code du Travail) et suivant les dispositions nationales et européennes récentes sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, le certificat d'aptitude médicale ne doit plus être présenté aux Centres de Compétences GTB/PAR. Par votre signature de ce document vous confirmez néanmoins que votre société a entrepris les démarches nécessaires et que le participant est en possession du certificat d'aptitude médicale requis pour pouvoir participer à cette formation. Les Centres de Compétences GTB / PAR rendent l'entreprise expressément attentive au fait que cela ne signifie nullement que l'entreprise ou le salarié est libéré de l'épreuve d'aptitude médicale, mais que l'entreprise ou le salarié en dispose au moment de l'inscription.

**Annulation :** Toute annulation d'inscription de la part du Client devra être notifiée aux Centres de Compétences GTB/PAR par écrit et avant 10 jours ouvrables de la date de début de la formation. En cas d'annulation d'une inscription non dûment notifiée ou d'une absence injustifiée d'un participant, une facture sera émise par les Centres de Compétences GTB/PAR selon un forfait détaillé dans nos Conditions Générales (formation sécurité - santé- engins : 150€/jour/personne).

**Remboursement :** Le remboursement des frais d'inscriptions pour les modules de formation spécifiques aux entreprises et qui sont organisés en dehors des Centres de Compétences GTB/PAR ne pourra se faire que sur base d'un accord préalable des Centres de Compétences GTB/PAR.

**Protection des données personnelles :** Ces données sont strictement confidentielles et sont traitées conformément aux dispositions légales de la loi du 2 août 2002 et la directive européenne relatives à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Prière de cocher la case**  En cochant cette case et par votre signature vous autorisez les Centres de Compétences GTB/PAR à transmettre certaines données vous concernant à des tiers en vue de l'émission de certificats et d'attestations. En cochant cette case et en signant ce document, vous reconnaissez également avoir lu et accepté les Conditions Générales des Centres de Compétences GTB/PAR (<https://www.cdc-gtb.lu/documents/>).